

Université

de Strasbourg

Ordre du jour Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'administration de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, 22 octobre 2019

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg se
tiendra le

Mardi 5 novembre 2019 à 14 heures

**Salle Alex Weill
Faculté de Droit
5^{ème} étage**

Affaire suivie par

Cyrille Criqui
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Cyrille.Criqui@unistra.fr

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 24 septembre et 1^{er} octobre 2019
2. Informations du Président
3. Points soumis à discussion :
 - 3.1 Synthèse des rapports d'audit sur les appels à projets (AAP) et le recrutement de contractuels
 - 3.2 Avis sur la nomination par le président au poste de direction du service de formation continue
 - 3.3 Compte financier analytique 2018
 - 3.4 Faculté de Médecine : universitarisation des formations paramédicales - principe d'intégration de l'école de sages-femmes et de la section d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique (IMRT) de Strasbourg à la Faculté de Médecine

**Service des Affaires Juridiques et
Institutionnelles**

Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr

- 4. Points non soumis à discussion :
 - 4.1 **Direction des finances :**
 - 4.1.1 catalogue des tarifs 2019 – numéro 5
 - 4.1.2 Indemnités forfaitaires versées à des sujets d'expériences non médicales et non cliniques
 - 4.2 **Service des affaires juridiques et institutionnelles :**
 - 4.2.1 Statuts de l'Association « Le Concours René Cassin »
 - 4.2.2 Statuts de l'Inspé
 - 4.3 **EM Strasbourg :**
 - 4.3.1 Dédommagement d'étudiants de retour de l'IIM Lucknow (Inde)
 - 4.3.2 Remboursement de frais – étudiants Bachelors
 - 4.3.3 Droits d'inscription en doctorat
 - 4.3.4 Remises de frais de scolarité
 - 4.4 **IIEF : exonération des frais IIEF d'un étudiant**
 - 4.5 **Délibérations de la CFVU :**
 - 4.5.1 Renouvellement du tarif du Diplôme Universitaire Pollution et nuisance (Faculté de Droit)
 - 4.5.2 Tarifs de prestations proposées par l'École et Observatoire des Sciences de la Terre 2019-2020
 - 4.5.3 Tarifs rectificatifs de l'EM pour 2019-2020
 - 4.5.4 Tarif TOEIC (IUT Haguenau)
 - 4.5.5 Montant des droits du master Mention Sciences de l'Éducation Parcours Pédagogie en sciences de la santé (Faculté de Médecine)
 - 4.5.6 DU Aumôniers – exonération lors de la réinscription de diplômés 2018-2019 (Facultés de Théologie Catholique et Protestante)
 - 4.5.7 Sélection des lauréats de l'appel à projet 2019 - AMI IdEx Structuration (vague2)
 - 4.5.8 AMI IdEx Structuration et Transformation – cadrage de l'appel à projet 2020
 - 4.5.9 Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2020-2021 (dont DUT et DEUST)
 - 4.5.10 Tarif pour les étudiants inscrits en formation continue des IFSI pour l'accès aux services facultatifs de l'Université de Strasbourg
 - 4.6 **Service Formation Continue : demande d'exonération**
 - 4.7 **Direction des Ressources Humaines :**
 - 4.7.1 Ajustements du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à l'Université de Strasbourg
 - 4.7.2 Prime pour charge administrative
 - 4.8 **Agence comptable : libéralité**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


Michel Deneken